

REGLEMENT PARTICULIER

24^{ème} RALLYE Régional de Matour

20&21 Juillet 2018

Coupe de France des Rallyes (coef 2)



Visa comité BFC

VISA
LIGUE B.F.C.04
N° LIGUE B.F.C.04...
n° Du... 48-313
du ... 17/04/2018

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Samedi 2 Juin 2018**

Ouverture des engagements : **Samedi 2 Juin 2018 minuit**

Clôture des engagements : **Dimanche 8 Juillet 2018 minuit**

Parution du road-book : **Dimanche 15 Juillet 2018**

Retrait du road-book : **-Dimanche 15 Juillet à Mairie le bourg 71520 Matour de 9h à 12h – 14h à 18h**

-Vendredi 20 Juillet à Parc du Manoir 71520 Matour de 10h à 17H30 non-stop

Dates et heures des reconnaissances : **- Dimanche 15 Juillet de 9H à 12H - 14H à 18H**

-Vendredi 20 Juillet de 10H à 18H00 non-stop

Vérifications des documents : **-Vendredi 20 Juillet 16H00 à 22H00 Pavillon du parc (administratives)**

Vérifications des voitures : **-Vendredi 20 Juillet de 16H30 à 22H30 Parc du Manoir (techniques)**

Heure de mise en place du parc de départ le : **-Vendredi 20 Juillet à 17H00 Parc du Manoir Matour**

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : **-Vendredi 20 Juillet à 19H00 Maison des Associations**

Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de départ le :

-Samedi 21 Juillet à 07H00 au podium départ

Départ 1^{ère} voiture VHC de : **-Parc du Manoir à Matour à 09H30 au podium départ**

Arrivée 1^{ère} voiture VHC à : **-Parc du Manoir à Matour première voiture à 19H30**

Vérification finale le : **-Samedi 21 Juillet 2018 dès l'arrivée du rallye**

Publication des résultats du rallye : **30 minutes après l'entrée au parc du dernier concurrent**

Remise des prix le : **-Samedi 21 Juillet à 21h45 au Parc du Manoir à Matour**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **DUNOISE** organise le **24^{ème} Rallye Régional de Matour** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile **Bourgogne Franche Comté** en date du 17.04.2018 sous le numéro **48-313** et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 48-313 en date du 17.04.2018

Comité d'Organisation

Président : **M Clément Christophe**

Membres : **M Dufraigne Michael , M Seraud Sébastien, M Vouillon Nicolas , M Ramage Patrick, M Prost Dominique, M Monnet Thierry ...**

Secrétariat du Rallye, Responsable secrétariat **M Dufraigne Michael**

Adresse : **Maison des Associations le bourg 71520 Matour**

Téléphone : **03.85.59.75.16**

Fax : **03.85.59.75.16**

E-mail secrétariat : **bureau.rp5matour@yahoo.fr**

Permanence du Rallye : **Maison des associations le bourg 71520 Matour**

Lieu, date, horaire : **-Dimanche 15 Juillet de 9h à 12h et de 14h à 18H**

-Vendredi 20 Juillet de 9h à 20H sans interruptions

-Samedi 21 Juillet de 07h à 21h sans interruptions

Organisateur technique

Nom : **Association Rallyes Puissance 5**

Adresse : **Maison des associations le bourg 71520 Matour**

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Président du collège :

M Laudet Jean-Louis Licence N° 6195

Membre du collège

Mme Charleux Josiane Licence N° 9434

Membre du collège :

M Giraudon Jean-Marc Licence N°20434

Direction de Course :

Directeur de Course : **M Bertrand Jacques Licence N° 14532**
Directeur de Course adjoint : **M Gacon Eric Licence N° 9100**
Directeur de Course Adjoint au PC ES 1 : **M Rossignol Didier Licence N° 11521**
Directeur de Course Adjoint au PC ES 2 : **M Brossard Jean-Paul Licence N° 4763**

Directeur ES 1.3.5 Charnay-Montmelard : **M Violet Benoit Licence N° 207574**
Adjoint directeur ES 1.3.5 Charnay-Montmelard: **M Petit Jonathan Licence N°53077**

Directeur ES 2.4.6 Charrette-St Pierre : **M Finquel Gérard Licence N° 1913**

Médecins :

Médecin Chef Pc course: **Docteur Fatah Abdelhamid**
Médecin ES 1.3.5 Charnay-Montmelard: **AM 71 Assistance médicale 71**
Médecin ES2.4.6 Charrette-St Pierre: **AM 71 Assistance médicale 71**

Commissaires Techniques :

Responsable commissaires techniques : **M Alloin Christian Licence N°13706**
Commissaire technique : **Mme Dalpaos Sylvie Licence N° 233751**
Commissaire technique : **M Martin Yannick Licence N°138098**
Commissaire technique : **M Legrand Jean-Paul Licence N° 3935**
Commissaire technique **M Sandelion Georges Licence N° 245840**
Commissaire technique stagiaire : **M Billard Loïc Licence N°251873**

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

M Soufflet Bernard Licence N° 18577

Véhicule Tricolore : **- M Jordan Aurélien Licence N°41668**
- Mme Jordan Anne-Laure Licence N°

Véhicule Damier : **- M Rabian Dominique Licence N° 20036**
- M Dargaud Gilles Licence N° 38673

Véhicule INFO SECURITE : **- M Gaillard Ivan Licence N° 48341**
M Chauvot Cyril Licence N° 196785

Véhicule autorité – ORG technique : **- M Clément Christophe Licence N° en cours**
-M Durix Michel Licence N°14548

Juge de fait **Tout les officiels du rallye sauf les commissaires sportifs**

Responsable des engagements : **- M Perrachon Fabrice**

Responsables des commissaires : **-M Chauvot Cyril Licence N° 196785**

Speaker **- M Bouquet Patrick Licence N° 184831**

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de Matour compte pour le Challenge Bourgogne Franche Comté 2018, La Coupe de France des Rallyes 2018 coefficient 2, le Challenge Pirelli et le Challenge Rallyes Bourgogne du Sud 2018.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront informés via [le site internet www.rallyedematour.fr](http://www.rallyedematour.fr) - des horaires de passage aux vérifications administratives qui auront lieu le
- **Vendredi 20 Juillet de 16h00 à 22h00 au pavillon du parc à Matour**

Les vérifications techniques auront lieu le
- **Vendredi 20 Juillet de 16h30 à 22h30 Parc du Manoir**

Les vérifications finales seront effectuées : **Le Samedi 21 Juillet 2018**
Adresse : **Garage Renault Besson « En Croquin » 71520 Matour**
Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**

Attention : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet: www.rallyedematour.fr, rubrique « concurrents ».

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne désirant participer au 24ème Rallye Régional de Matour doit :

-Imprimer et remplir l'engagement en le téléchargeant sur le site internet rallyedematour.fr avant le 8 Juillet 2018 minuit.

L'inscription ne sera définitive qu'à réception du règlement des droits d'engagement.

A envoyer à :

**M Perrachon Fabrice
La Bottière
69 840 Juliéas
06.10.21.37.14**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum. (**Moderne + VHC**)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

-Avec la publicité facultative des organisateurs : **345 €**

-Sans la publicité facultative des organisateurs : **690 €**

- Avec la publicité facultative des organisateurs et équipage 100% Asa Dunoise : **320€**

Chèque à l'ordre de : Rallyes puissance 5 (encaissé à réception)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement :

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- Aux concurrents dont l'engagement aura été refusé
- Au cas où le rallye n'aurait pas lieu

Les droits d'engagement seront remboursés aux concurrents, qui pour des raisons majeurs n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisation par lettre recommandée ou par mail : rallyespuiissance5@orange.fr.

La retenue sera de :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Merci de respecter scrupuleusement les consignes ci-dessous

La zone d'assistance se situe dans le village de Dompierre les Ormes zone Genève Océan

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible, de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- De disposer sous chaque voiture une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures, d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets, au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.
- Le camping sur la zone d'assistance est formellement interdit
- Un seul véhicule par concurrent sera autorisé sur le parc d'assistance (Sticker sur pare-brise)
- Les emplacements seront limités et tracés
- Les remorques seront interdites sur le parc d'assistance (un parc remorque avec accès fléché sera mis en place)
- Barbecues interdits

Pénalité pour infraction constatée : 200,00 € des contrôles seront effectués.

Les emplacements concurrents dans la zone assistance seront libres, mais il est demandé de respecter les tracés effectués par l'organisation. La propreté des lieux avant, pendant et après la course sous peine de sanctions. Des toilettes chimiques seront également mises en place aux nombres de deux sur le site de la zone d'assistance à disposition des concurrents.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.5. Chauffe des pneumatiques

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

4.6P. Identification des véhicules

4.6.1. Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course.

Le format de ces numéros et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous :

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre, CFR Tout-terrain et Finale) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de **Matour** représente un parcours de **195.750** .Km

Il est divisé en **1** étape et **3** sections.

Il comporte **6** épreuves spéciales d'une longueur totale de **39.930 km**.

Les épreuves spéciales sont : **ES 1.3.5 Charnay-Montmelard 7,560 km**
ES 2.4.6 Charette -St Pierre 5,750 Km
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P.

Les reconnaissances **et non les essais** sont autorisés seulement les jours suivants :

- Dimanche 15 Juillet 2018, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
 - Vendredi 20 Juillet 2018, de 10h00 à 18h00 non stop
 - Le Road book sera distribué aux mêmes dates et horaires que les reconnaissances.
- Seulement 3 passages au total par ES et par concurrent. La vitesse est limitée à 50km/h aux abords des habitations. La réglementation de la FFSA en matière de reconnaissance est à respecter en tout point, ainsi que le code de la route. Des contrôles seront effectués par le service de gendarmerie et par les responsables de Rallyes Puissance 5 ; en cas de non-respect de ces dispositions des sanctions seront appliquées.

Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes. Pendant les reconnaissances des panneaux seront placés sur les épreuves spéciales qu'il conviendra de respecter.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route : **chasuble orange** indiquée « **COMMISSAIRE** »

Chef de poste : **chasuble orange** indiquée « **CHEF DE POSTE** »

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

	SCRATCH	GROUPE	CLASSE					
			1 partant	2 à 3 partants	4 à 8 partants	9 à 12 partants	13 à 15 partants	15 partants et plus
1 ^{er}	400 € + coupe	150 € + coupe	175 € + coupe	345 € + coupe	345 € + coupe	345 € + coupe	345 € + coupe	345 € + coupe
2 ^{ème}	300 € + coupe	100 € + coupe		coupe	180 € + coupe	180 € + coupe	180 € + coupe	180 € + coupe
3 ^{ème}	200 € + coupe	50 € + coupe			coupe	100 € + coupe	100 € + coupe	100 € + coupe
4 ^{ème}						coupe	70 € + coupe	70 € + coupe
5 ^{ème}							50 € + coupe	50 € + coupe
6 ^{ème}								30 € + coupe

La remise des prix aura lieu Samedi 21 juillet 2018 à 21h00 dans le parc du manoir à Matour

- Le montant total des prix distribuables est de 14500 €.
- La remise des prix est conforme aux groupes et classes de la réglementation 2018.
- Les prix en valeurs et les coupes sont cumulables.
- Les groupes seront récompensés à partir de 3 partants.
- Les classes 5 et 5K, 6 et 6K, 7,7S et 7K, ne seront pas confondus pour la remise des prix.
- Tout les équipages féminins seront récompensés **1er EQUIPAGE FEMININ 200 € + 1 COUPE**
- Une coupe sera offerte à 5 commissaires par tirages au sort.
- Une coupe sera remise suite à l'élection de la plus belle voiture du « Parc Fermé »

Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant le rallye

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur
Le site internet rallyedematour.fr